



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:
 Parks Canada Agency
 220 4 Ave SE, Suite 720
 Calgary, AB T2G 4X3

AMENDMENT / MODIFICATION

001

Tender To: Parks Canada Agency
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
220 4 Ave SE, Suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

Title-Sujet Rénovation du centre d'accueil du parc national du Mont-Riding		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-18-0369/A		Date: 27 novembre 2018
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-18-00849455		Amendment No. - N° de la modif. 1
Solicitation Closes:		
at - á 02:00 PM	on - le 11 décembre 2018	Time Zone - Fuseau horaire MST - HNR
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Other-Autre: <input type="checkbox"/>
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :		
Rebecca Chen		rebecca.chen2@canada.ca
Telephone No. - No de téléphone		Fax No. - No de FAX:
(857) 439-3529		1-866-246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:		
See Herein - Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 01

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux et à distribuer les questions et réponses.

A) PRÉSENCES À LA VISITE DES LIEUX

Vendeur	Nom du représentant
Affinity Architecture Inc.	Andy Misurka
ft3 Architecture Landscape Interior Design	Marten Duhoux
MCW/AGE Consulting Professional Engineers	Ken Gingera
Verne Reimer Architecture Inc.	Verne Reimer Marty Kuilman Jeff Penner John White
KGS Group	Mitchell Partaker
Cooper Rankin Architecture	Amanda Ward Todd Chernomas
Republic Architecture	Jennifer Zatser Shane Solomon
Bouwen Architecture & Engineering Ltd.	Jacqueline Jasinski Johann Baetsen Todd Willick
McGinn Engineering Limited	Patrick McGinn
Stantec	Mark Greatrix Christien Jung Essex Lloyd Richardson Kerry Gosse Sean Brigden
Samson Architecture Engineering	Marcy Shelvey
Sputnik Architecture Inc.	Colleen Fraser
f-BLOK Architecture Inc.	Lindsey Salter
AECOM Canada Ltd.	Diana Graling Don Hester John D'Ignazio Neil Klassen Brad Peterson Jared Visscher
SYNYSHYN ARCHITECTURE INTERIOR DESIGN INC	John Synshyn
Wolfrom Engineering	Jon Reid
Scatliff + Miller + Murray visionary urban design + Landscapes	David Bodnarchuk
1x1 Architecture	Jason Kun
Jacobson Commercial	Michael Handy
HDK Consulting Inc.	Steven Synshyn

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des fournisseurs.

B) MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Cadre de référence 2.4.2 Dates prévues des jalons

Supprimer : Présentation de l'élaboration de la conception 22 mars 2018

Remplacer par : Présentation de l'élaboration de la conception 22 mars 2019

C) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 Comment les travaux d'élimination des matières dangereuses doivent-ils être abordés?

R1 À la lumière des données recueillies lors de l'évaluation des matériaux de construction dangereux en août 2018, aucun travail d'élimination des matières dangereuses n'est requis. Cependant, l'expert-conseil doit vérifier et confirmer les besoins en la matière pour la conception finale approuvée. Comme le précise le cadre de référence, le soumissionnaire retenu aura accès au rapport sur les matières dangereuses.

Q2 Qui conçoit les panneaux extérieurs à installer dans l'aire d'orientation des visiteurs?

R2 Ces travaux seront confiés à l'entrepreneur chargé de l'exposition.

Q3 Veuillez préciser les exigences de l'énoncé de projet de conception en ce qui a trait à l'isolation par l'intérieur sans nuire au caractère des murs.

R3 L'isolation du toit doit se faire de l'extérieur afin de réduire à un minimum les travaux de finition intérieurs. L'expert-conseil devra examiner les possibilités d'isolation des murs intérieurs avec Parcs Canada avant d'aller de l'avant. Il incombe à l'expert-conseil de choisir la méthodologie. Celle-ci doit se conformer aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et être approuvée par Parcs Canada conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles.

(Le bâtiment compte plusieurs sections de mur qui ne sont plus faites de rondins entiers. Il s'agit de constructions de type classique revêtues de demi-rondins à l'extérieur et de panneaux de bois à l'intérieur. Il se peut qu'il soit possible d'isoler quelque peu ces murs si cette mesure s'inscrit dans un plan global pour l'enveloppe du bâtiment. La question est abordée dans le rapport d'étude sur l'enveloppe du bâtiment, qui sera mis à la disposition du soumissionnaire retenu. La salle du gardien est faite de cloisons sèches et pourra peut-être être isolée. L'expert-conseil peut formuler des suggestions pour le colmatage des orifices entre les rondins entiers. Tous les plans de conception seront revus par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine [BEEFP]).

Q4 Les dépenses liées à l'inspection des égouts par caméra seront-elles remboursées?

R4 Ces travaux seront exécutés à l'interne. Les résultats seront communiqués au soumissionnaire retenu.

Q5 Veuillez confirmer le lieu des réunions bimensuelles pendant les phases de l'examen des documents de conception et de la conception détaillée.

R5 Les réunions peuvent avoir lieu par conférence téléphonique. Les réunions suivantes doivent se tenir sur place :

- 1) Réunion de démarrage;
- 2) Réunion sur la conception détaillée;
- 3) Réunion sur l'élaboration des documents de construction;
- 4) Réunion sur l'appel d'offres pour les travaux de construction.

La présence sur place est obligatoire pendant la phase de la construction.

Q6 Veuillez confirmer que le mobilier ne fait pas partie de la portée du projet.

R6 Le mobilier fait partie de la portée du projet. Il s'agit principalement du mobilier requis pour l'amphithéâtre, tant pour la présentation d'exposés que pour la tenue d'événements spéciaux (tables et chaises). L'expert-conseil n'est pas responsable de l'achat, mais il doit se charger de la conception du mobilier et des spécifications connexes.

Q7 Veuillez fournir des précisions sur le contrat distinct pour la conception de l'exposition par l'autre expert-conseil et l'échelonnement de ces travaux.

R7 Le contrat lié à l'exposition en est encore au stade de l'évaluation. Il est préférable, en raison des conditions météorologiques, que les composantes extérieures de ce projet (pour les deux contrats) soient

réalisées pendant l'automne 2019. L'installation des composantes intérieures de l'exposition se fera pendant les premiers mois de 2020. Le soumissionnaire retenu disposera donc de beaucoup de temps pour travailler avec l'entreprise chargée de l'exposition pour régler les questions interdépendantes.

Q8 Veuillez préciser la portée des travaux d'élimination des matières dangereuses. L'expert-conseil devrait-il informer l'APC s'il en trouve ou fournir des services d'analyse et d'essai sur place?

R8 Les essais ont déjà été réalisés, et aucune matière dangereuse n'a été détectée. Cependant, les experts-conseils devraient informer l'APC s'ils découvrent des matières dangereuses pendant leurs travaux.

Q9 Veuillez préciser qui est responsable des services d'essai en cas de découverte de matières dangereuses.

R9 L'APC se chargera des essais supplémentaires en cas de découverte de matières dangereuses.

Q10 Veuillez préciser les différentes catégories de matières dangereuses qui pourraient devoir faire l'objet de directives et indiquer si ce service sort de la portée des travaux.

R10 Les matières dangereuses qui ont déjà été évaluées comprennent l'amiante, le plomb, la silice, le mercure, les BPC et les moisissures. Parcs Canada a également réalisé des mesures du radon. Les animaux empaillés ont subi des analyses liées aux métaux lourds.

Q11 Quelle est l'étendue des travaux d'aménagement du terrain, notamment le nivellement, l'éclairage et la plantation de végétation?

R11 Aménagement paysager et aménagement du terrain : Examiner les plans conceptuels d'aménagement paysager et élaborer un plan schématique pour l'option d'aménagement privilégiée, lequel doit comprendre une estimation des coûts de catégorie C. Le plan d'aménagement du terrain doit être pris en considération dans la conception de travaux permettant un meilleur accès au bâtiment. L'option d'aménagement privilégiée est présentée dans l'énoncé de projet de conception du centre d'accueil du parc national du Mont-Riding. Les limites du chantier de ce projet seront définies par les trottoirs au nord, à l'est et au sud du centre d'accueil ainsi que par la clôture et la lisière de la forêt à l'ouest.

Q12 Le centre d'accueil a toujours été orné de jardins de fleurs bien entretenus et d'une petite fontaine. Des changements au stationnement et à l'accès peuvent-ils être envisagés?

R12 Il n'existe aucun plan pour le stationnement de véhicules sur la propriété du centre d'accueil. Les changements apportés à l'accès piéton sont illustrés sur le plan conceptuel du terrain. Ils sont également visibles sur le plan du terrain qui se trouve dans le document de conception.

Q13 Dans quels secteurs du bâtiment les gicleurs sont-ils situés?

R13 Il y a des gicleurs partout dans le bâtiment, y compris dans le sous-sol, le vide sanitaire et le grenier.

Q14 Quel est l'état actuel du réseau de gicleurs?

R14 Pour les besoins du budget, l'APC a sollicité un audit ventilé de l'amélioration et de la réparation du système d'extinction d'incendie du centre d'accueil. L'audit doit porter sur les travaux de mise à niveau permettant de répondre aux exigences en matière de sécurité des personnes, les travaux de génie civil, les travaux entourant l'éclairage d'urgence et les alarmes incendie, la réparation des gicleurs et l'installation d'un nouveau tableau annonciateur. Certains travaux sont nécessaires dans tous ces secteurs. Le rapport d'audit sera mis à la disposition du soumissionnaire retenu. Le réseau de gicleurs a fait l'objet d'inspections régulières, et il est réputé être opérationnel à l'heure actuelle.

Q15 René Champagne est-il l'autorité compétente pour le système d'extinction d'incendie?

R15 René Champagne est un conseiller, et le soumissionnaire retenu pourra le consulter. Le directeur d'unité de gestion demeure l'autorité compétente pour ce projet.

Q16 Quel est le lien organisationnel entre le client et le BEEFP?

R16 L'APC est tenue de suivre la politique du Conseil du Trésor pour tout ce qui touche à la gestion des biens immobiliers, notamment aux bâtiments patrimoniaux. Le BEEFP examine toutes les interventions de l'APC dans les bâtiments patrimoniaux désignés. Il a déjà entrepris l'examen des travaux présentés dans l'énoncé du projet de conception.

Cette politique est accessible en ligne, en français et en anglais.

Sites Web du Conseil du Trésor

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12042>

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-eng.aspx?id=12042#>

Sites Web de l'APC sur la gestion des ressources culturelles

<https://www.pc.gc.ca/fr/docs/pc/poli/grc-crm>

www.pc.gc.ca/EN/docs/pc/poli/grc-CRM

Q17 Quel est le lien organisationnel entre le client et l'atelier de restauration de l'APC?

R17 L'atelier de restauration fournit des conseils et certains services de construction à l'APC en fonction des besoins. Pour ce projet, le personnel de l'atelier construira les contre-fenêtres. Les rondins extérieurs et les portes ont déjà été remis à neuf. La fontaine a été réparée et remise à neuf. Le rebord a été réparé et peint. Le personnel de l'atelier de restauration réalisera tous les travaux de rejointoiement de la maçonnerie qui se révéleront nécessaires.

Q18 Quel est le lien organisationnel entre le client et l'unité de gestion (UG)?

R18 Le rôle des membres du projet de l'UG a été décrit pendant les présentations faites à la réunion des soumissionnaires. Le promoteur du projet est le directeur d'UG. Le chef de projet est le gestionnaire de l'Expérience du visiteur. Le gestionnaire/l'autorité responsable du projet est le coordonnateur du projet.

Q19 Parcs Canada possède-t-il un manuel de signalisation?

R19 Le manuel de signalisation de Parcs Canada sera mis à la disposition de l'expert-conseil retenu.

Q20 L'expert-conseil principal peut-il être un cabinet d'ingénieurs plutôt qu'un cabinet d'architectes?

R20 Non. L'expert-conseil principal doit être un cabinet d'architectes. Il peut cependant être engagé dans une coentreprise avec un cabinet d'ingénieurs.

Q21 Est-il possible d'ajouter le lien vers les politiques du Conseil du Trésor à la modification?

R21 Voir la R16 ci-dessus.

Q22 L'équipe doit-elle comprendre un architecte spécialisé dans la préservation?

R22 Non, ce n'est pas nécessaire. Cependant, l'expérience acquise dans le cadre de projets patrimoniaux pourrait être prise en considération pendant l'évaluation des soumissions.

Q23 Les essais liés aux matières dangereuses ont-ils été réalisés?

R23 Voir la R8.

Q24 Le réseau de gicleurs fonctionne-t-il?

R24 Voir la R14.

Q25 Est-il possible de préciser le calendrier d'exécution? Il y a chevauchement des dates.

R25 En ce qui a trait à la clause 2.4.2 Dates prévues des jalons – Achèvement substantiel de la construction, le 1^{er} mars 2020 est la seule date obligatoire. Les autres dates d'examen sont souples et seront fondées sur les exigences de la documentation d'avant-projet. Correction : Présentation de l'élaboration de la conception – « 22 mars 2018 » devrait être remplacé par « 22 mars 2019 ».

Q26 La cuisine proposée servira-t-elle à un usage commercial?

R26 Non. Elle servira de dépense pour les services de traiteur. Exigences de base pour le chauffage et le refroidissement.

Q27 Le projet s'assortit-il d'exigences d'écologisation?

R27 Une nouvelle politique fédérale est en cours d'élaboration, mais il n'y a aucune cible précise pour ce projet. L'information existante peut être fournie sur demande.

Q28 La date de septembre 2019 peut-elle être avancée?

R28 Des rajustements peuvent être apportés à l'utilisation du centre d'accueil et du terrain environnant par le personnel du parc, moyennant un préavis. La décision peut être prise avec le soumissionnaire retenu après l'adjudication du contrat.

Q29 Veuillez confirmer si le bâtiment sera occupé en entier ou de manière partielle pendant les travaux de construction.

R29 Le bâtiment sera inoccupé pendant les travaux de construction.

Q30 Veuillez préciser si les travaux à l'extérieur et à l'intérieur doivent être réalisés en même temps ou s'ils doivent suivre une séquence.

R30 Le terrain et le bâtiment ne seront pas accessibles au public après l'été 2019. Les travaux peuvent être réalisés dans l'ordre choisi par le soumissionnaire retenu, pourvu qu'ils soient terminés au plus tard à la fin de mars 2020.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.